Image not found or type unknown

Verbalisation pour avoir rouler sur une contre allée sans panneau

Par **marieh**, le **05/11/2013** à **20:02**

Bonsoir,
Qui peut m'aider svp, je me suis garée dans une contre allée pour aller à un rdv, en sortant je quitte mon emplacement, la police municipale me fait garer sur le côté et me verbalise pour circulation en sens interdit alors qu'il n'y a aucun paneau en bout d'allée.
Il y a 4 contre allées près de cette 4 voix, 3 qui descendent et une seule qui remonte, pas logique mais..
Puis je contester la contredance que je vais recevoir 90€ ? Et quand dois je le faire?
41 ans de permis, c'est la première, un peu rageant surtout étant à demi traitement pour longue maladie mais aucune compation de leur part.
Merci pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **06/11/2013** à **08:37**

Bonjour,
Si effectivement, il n'y a aucune signalisation du sens interdit, vous pouvez contester avec toutes les chances de voir le PV classé sans suite. Mais c'est à vous d'apporter les preuves qu'il n'y a pas de signalisation.

Par **marieh**, le **06/11/2013** à **09:40**

Bonjour,
Merci pour votre réponse, je vais y retourner et prendre des photos, on ne sait jamais. Cela fait mal au coeur de perdre de l'argent et des points surtout que tant d'infractions restent impunies.
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés